

Fédération FO de la métallurgie

le journal



www.fo-metaux.org

Formation syndicale : demandez le programme !

La formation syndicale demeure un axe central de développement de notre organisation. Des militants mieux formés, c'est plus d'efficacité au service de la défense des salariés et de l'industrie.

Nobelclad - p. 6
L'entreprise ne veut pas disparaître

USM de Midi-Pyrénées - p. 9
La force syndicale en action

Groupe Cadres - p. 14
L'heure des entretiens

Sommaire



Ce mensuel est le vôtre...

Organe de la Fédération Force Ouvrière de la Métallurgie,

"FO Métaux LE JOURNAL"
est le magazine de tous ses syndicats et de tous ses adhérents.

Si vous voulez qu'il remplisse efficacement son rôle de lien et de reflet de l'actualité, n'hésitez pas à prendre contact avec la rédaction dès qu'un événement le justifie.

Informez-nous des conflits qui surviennent dans votre entreprise et des accords qui y sont signés. Cela donne des éléments de comparaison et rend service à d'autres syndicats, engagés eux aussi dans des discussions.

Faites-nous part de vos expériences syndicales. Pour tout ce qui concerne le journal, appelez la Fédération :

Tél. : 01 53 94 54 27 • Fax : 01 45 83 78 87

Chiffes à connaître :

SMIC horaire brut : 9,61 euros

SMIC brut mensuel : 1457,52 euros

Plafond de la sécurité sociale :

3 170 euros par mois
(pour l'année 2015 : 38 040 euros)

Coût de la vie :

+0,1 % en décembre (+0,1 % hors tabac);
+0,1 % en glissement sur les 12 derniers mois (0 % hors tabac).

Chômeurs : 3 488 300

(catégorie A, publiés le 24 décembre 2014)

Indice de référence des loyers :

125,29 (4^e trimestre 2014).

Taux d'intérêt (22 janvier) :

-0,04 % au jour le jour.

3 Editorial

Coordination Aubert et Duval :
tour d'horizon 15

4 Le dossier

Formation syndicale :
demandez le programme 4

Mécachrome : une motivation
sans faille 15

SNR-NTN :
les défis de 2015 16

Valéo a le vent
en poupe 16

8 Actualité sociale

Nobelclad ne veut pas
disparaître 6

Electropoli :
la solution FO 7

Schaeffler combat sur
les salaires 7

Deprecq structural sauvé
grâce à FO 8

SCC/SCDPR Citroën :
faire grandir FO 17

Les retraités ne demandent
pas l'aumône 17

16 InFOs

Les résultats de FO aux
élections professionnelles 18

IndustriALL Europe
prépare l'avenir 20

L'Europe se penche
sur l'emploi des jeunes 20

10 Actualité syndicale

USM Midi-Pyrénées :
la force syndicale en action 9

L'USM des Bouches-du-Rhône
ne ménage pas sa peine 10

Métaux du Val d'Oise :
l'heure du changement 11

Groupes Cadres :
l'heure des entretiens 14

Tokheim :
situation tendue 14

20 Vos droits

Le congé parental
d'éducation 21

22 Jeux

Des Métaux
et des mots 22



Et toujours
l'information
en ligne sur...

www.fo-metiaux.com



Une négociation préhistorique

L'année 2015 a très mal commencé, avec les horribles attentats qui ont touché notre pays. Nous avons condamné ces actes de barbarie qui ont visé la liberté d'expression et de la presse. Ces assassinats de journalistes et d'innocents qui se sont trouvés au mauvais endroit au mauvais moment sont odieux et inacceptables. Il n'y aura jamais de mots assez forts pour condamner de tels actes. Nous pensons plus particulièrement aux familles et aux militants FO décédés. Au passage, nous avons salué l'attitude du président de la République et de son gouvernement, qui ont su réagir et s'adapter rapidement pour mettre fin à ces actes de terrorisme. L'unité nationale qui s'en est suivie était nécessaire et nous remercions toutes celles et ceux qui ont participé aux différentes manifestations.

Malheureusement, un malheur n'arrivant jamais seul, dans cet élan de soutien, de solidarité et face à ce drame, la récupération ne s'est pas fait attendre. A l'occasion de leurs vœux et conférences de presse, les responsables politiques et le Medef ont demandé un élan de solidarité pour une unité économique et sociale. En effet, le président de la République a demandé aux partenaires sociaux de conclure un accord sur le dialogue social. Et le Medef, profitant de l'élan du président de la République et de cette actualité dramatique, dans le cadre de la négociation interprofessionnelle sur la modernisation du dialogue social, nous demandait d'avaloir des couleuvres en bradant les instances représentatives du personnel (IRP). Il fallait donc, au nom du principe d'unité nationale, tout accepter et conclure !

Dans l'édito du mois précédent, nous exprimions notre inquiétude et notre désaccord face à la négociation interprofessionnelle sur la modernisation du dialogue social. Il s'agissait en fait, à en juger par l'attitude du président du Medef, d'une négociation qui risquait de réduire dans les entreprises les moyens des délégués, avec comme objectifs non avoués la compétitivité et la réduction des droits des salariés. C'était pour nous scandaleux et nous avons, dès le mois de décembre, réagi avant les séances de négociation des 15 et 16 janvier en nous adressant à la chambre patronale de la métallurgie (UIMM) pour lui expliquer notre désaccord, mais également à nos secrétaires de syn-

dicats pour qu'ils expliquent aux autres délégués des différentes organisations syndicales les véritables enjeux et les dangers d'un éventuel accord. Ce qui a été fait, et d'après les retours que nous avons eus certains d'entre eux étaient surpris car ils n'avaient pas disposé de toutes les informations. Ces délégués, au fur et à mesure des explications, avaient les poils qui se hérissaient sur les bras, et il y avait en effet de quoi.

Les séances des 15 et 16 janvier ont eu lieu. Etant donné les nombreux désaccords dus au fait que le Medef voulait imposer son diktat et une méthode de négociation préhistorique, elles n'ont pas été conclusives. Une ultime séance s'est tenue le jeudi 22 janvier, et comme le Medef n'a pas bougé, celle-ci s'est soldée par un échec. Le Medef a pourtant tout tenté. Cette négociation interprofessionnelle sur la modernisation du dialogue social n'avait rien de moderne et, rappelons-le, mettait à mal le dialogue social avec le regroupement des IRP, la diminution du nombre de délégués et des heures de délégation. De plus, la suppression des CHSCT était scandaleuse et dangereuse pour la sécurité des salariés. Sous prétexte de la suppression des seuils pour les petites entreprises, c'était, en finalité, un pseudo dialogue social pour l'ensemble des entreprises sous l'emprise de l'austérité.

Notre organisation a dénoncé la méthode de négociation du Medef et a fait des propositions afin d'éviter de renouveler cet épisode malheureux. Tout le monde l'a entendu, sauf le Medef, qui porte pourtant la responsabilité de l'échec de cette négociation. Il propose, par la voix de son président, M. Gattaz, de rediscuter en se remettant autour d'une table avec les seules organisations syndicales qui le souhaiteraient pour aboutir à une feuille de route et ce, uniquement pour protéger ses intérêts et au cas où le gouvernement voudrait légiférer sur le dialogue social. Il est vrai que pour le Medef les intérêts des salariés comptent peu. Le Medef persiste donc et s'enferme dans un dialogue de sourds. Il ferme la porte pour rentrer par la fenêtre. Pourvu que le gouvernement, à l'instar des organisations syndicales, claque la fenêtre au bon moment !



Organe officiel de la
Fédération confédérée FO
de la Métallurgie

Directeur de la publication :
Frédéric Homez

Imp.Spéciale FO Métaux
N° de CPPAP: 0215s07170

Rédaction : ADH

Publicité : PMV
9, rue Baudoin, 75 013 Paris

Contact :
01 53 94 54 00
contact@fo-metiaux.fr

Formation syndicale :

Comme chaque année, l'équipe de formation fédérale s'est réunie afin de dialoguer, d'échanger pour faire un bilan de l'année écoulée, de peaufiner le plan de formation de l'année à venir, notamment sur la répartition des formateurs sur les différents stages et sur les modifications du parcours de formation qui seront appliquées l'année suivante ou qui sont en gestation à plus long terme, et partager la réflexion sur cette activité essentielle pour notre Fédération. Cette année, c'est à Marseille, les 9 et 10 décembre, que se sont retrouvés les formateurs.

« Je tiens à remercier tous celles et ceux qui s'impliquent dans la formation –une activité indispensable pour la Fédération–, et le font avec sérieux, compétence, dynamisme et passion. » C'est par ces mots que le secrétaire fédéral en charge de la formation Jean-Yves Sabot a ouvert le séminaire qui réunissait les formateurs fédéraux à Marseille en cette fin d'année 2014. Le succès et l'efficacité de cette action érigée au rang de priorité par notre Fédération ne se démentent pas, comme la partie des échanges consacrée au bilan l'a montrée. Le nombre de stagiaires s'est stabilisé depuis quelques années. Le dispositif s'est adapté aux besoins des militants en offrant des stages courts et de proximité pour faciliter leur participation, mais aussi en se mettant à disposition pour des demandes spécifiques en prévoyant des stages dédiés à des syndicats précis, dans la mesure du possible (il faut, entre autres, que ces derniers disposent des financements nécessaires à la tenue de ces stages, par exemple la non-perte de salaire des participants). « On ne cherche pas à faire du chiffre, car cela reste le rôle des syndicats que d'assurer la formation de leurs membres, résume Jean-Yves Sabot. On ne fait pas de remplissage non plus : la formation est toujours souhaitée, jamais impo-

D'ailleurs, chaque année, ce mode de fonctionnement peut conduire à annuler ou à reporter certains stages. Les demandes spécifiques compensent les annulations et on constate une montée en puissance de l'outil formation, qui est particulièrement sollicité dans les moments clés de la vie d'un syndicat, comme les périodes préélectorales ou lors d'importants renouvellements d'effectifs. La Fédération doit et sait répondre à ces besoins par des offres sur-mesure.

Nouvelle génération

Autre aspect positif du bilan : la formation syndicale repose sur une équipe de formateurs volontaires qui officient en plus de leurs engagements syndicaux de terrain, et ce fonctionnement doit continuer car il a prouvé toute sa pertinence et sa cohérence. Alors que des formateurs de la première heure comme Jean-Paul Delahaie, qui étaient présents dès 1999 lors de la mise en place du dispositif, prennent aujourd'hui du recul, d'autres prennent la relève et viennent apporter du sang neuf à l'équipe. « On les accompagne et on les forme afin de pouvoir

compter sur des militants formateurs maîtrisant le parcours et se sentant à l'aise avec une activité et une responsabilité qu'ils n'avaient pas toujours exercées jusque-là », précise le délégué fédéral Régis Duhamel, saluant au passage l'engagement de l'équipe, composé de François Huguet, Jean-François Ansel, venu renforcer l'activité en 2014 à la faveur d'un détachement partiel, Sébastien Jasnowski, Sébastien Delacroix et Willy Flory, tous trois représentants la « jeune génération », aux côtés desquels on compte aussi Jean-Philippe Clairon, Gérard Ciannarella, sée. » Jean-Jacques Leleu, Mohamed Dali, Gérard Ra-



La formation reste un axe majeur du travail de la Fédération.

demandez le programme !

mirez, Sylvain Ferrara et la déléguée fédérale Aude Pinguenet. L'équipe devrait bientôt être rejointe par Renaud Mailly, spécialisé dans la formation CHSCT.

Comme tous les ans, des changements et des évolutions qui s'inscrivent dans la continuité de l'existant interviendront en 2015. D'abord, l'offre de formation sur la négociation collective –un domaine complexe, difficile mais fondamental pour notre Fédération car inscrit dans ses gènes– va être renouvelée. Ensuite, c'est l'offre destinée aux délégués syndicaux centraux qui va être revue pour essayer, sur des modules plus

courts, d'en regrouper le plus grand nombre afin d'offrir à tous un apport homogène recentré sur l'essentiel. Le secrétaire général de la Fédération FO de la métallurgie Frédéric Homez interviendra également lors de ces sessions.



Un cadre législatif et réglementaire nouveau qui pose problème

Au niveau du cadre législatif et réglementaire, le principal changement viendra de la disparition du 0,08 pour mille (pourcentage de la masse salariale consacré par les entreprises à la formation économique, sociale et syndicale des salariés), qui était jusque-là prévu par le code du travail. Certes, l'« ancien » dispositif d'indemnisation des salariés en formation économique, sociale ou syndicale est remplacé par un fond centralisé au niveau interprofessionnel (les Confédérations). Mais il sera limité. Et il semble acquis qu'il ne pourra pas couvrir l'ensemble des besoins des militants. La question de la poursuite d'une prise en charge par les entreprises, au titre de l'usage ou des accords de droit syndical, demeure donc une vraie question, pour le moins un enjeu significatif. La fédération encourage à nouveau ses syndicats, comme nous le faisons traditionnellement, à négocier des accords de droit syndical en la matière ; tous les acteurs économiques et sociaux ont intérêt à ce que le dialogue paritaire (la négociation collective

en entreprise notamment) puisse rester une activité menée par des représentants syndicaux suffisamment formés par leurs organisations syndicales respectives. Et de ce point de vue, il convient bien de noter que l'indemnisation par la Fédération des métallos FO en formation fédérale ne pourra pas devenir systématique et illimitée, de par l'évolution des règles. Pour 2015, la Fédération continuera d'appliquer sa règle de bon sens et de prudence : les pertes de salaires pourront faire l'objet d'une indemnisation, après examen des demandes préalables par la Fédération, au cas par cas.

« Pour le moment et dans l'état actuel des choses, on espère que l'évolution des règles n'aura pas trop d'impact sur la formation des militants et on agira en ce sens », explique Jean-Yves Sabot. Et de conclure : « Pour la Fédération, la formation des militants est et restera essentielle, incontournable, prioritaire, comme a tenu à le rappeler le Bureau fédéral, dans sa dernière réunion de 2014, qui s'est tenue le 19 décembre ».

Nobelclad ne veut pas disparaître



Le groupe industriel Nobelclad Europe, filiale de l'américain Dynamic Materials Corporation (DMC), prévoit de transférer son activité de grandes tôles de chaudronnerie en Allemagne. Il compte ainsi supprimer en février 31 postes sur les 60 existants sur le site catalan. Mais c'est sans compter avec FO, qui entend défendre les salariés contre un plan injustifié.

Lorsque les salariés de Nobelclad, usine de Rivesaltes spécialisée dans la soude de tôles à l'explosif, dernier descendant de la dynamiterie de Paulilles, ont appris le 10 novembre dernier que le groupe américain qui a racheté l'entreprise envisageait de transférer 70 % de l'activité en Allemagne et de supprimer de la moitié des effectifs, leur sang n'a fait qu'un tour. Ils se sont rapidement organisés, sous l'impulsion de FO et de son délégué syndical Daniel Drouillard et, le 19 novembre, ils ont occupé les locaux et paralysé l'activité de l'entreprise. Il faut dire qu'ils ont toutes les raisons d'être en colère : depuis 2001, l'usine a dégagé près de 22 millions d'euros de résultats nets. Pour négocier des conditions de licenciements décentes, les salariés ont levé le piquet de grève deux jours plus tard, demandant notamment « des compensations financières pour les départs qui soient à la hauteur de la situation financière de l'entreprise ». Face à une direction qui fait la sourde oreille, les métallos durcissent le mouvement et bloquent à nouveau le site le 6 décembre. « Nous avons voté

honte », poursuit Daniel Drouillard, qui ne voit pas d'autres motifs que la logique financière au plan de transfert de l'activité chaudronnerie et grosses tôles de l'usine locale en Allemagne. « On nous propose des reclassements internes aux États-Unis et en Allemagne. C'est du grand n'importe quoi ! », fustige-t-il.

Logique financière

Pendant que les négociations se poursuivent difficilement, notre organisation tente par ailleurs de mobiliser élus et pouvoirs publics. Après avoir rencontré la préfète Josiane Chevalier, puis le député socialiste Robert Olive, les métallos, avec l'appui de notre Fédération via son secrétaire général Frédéric Homez et le secrétaire fédéral Paul Ribeiro, sollicitent audience auprès du ministre de l'Économie, une demande qui restera lettre morte... Impuissance, indifférence ou choix politique ? Pourquoi le ministre M. Macron ne répond pas ? S'intéresse-t-il à l'industrie ? En tout cas, face à un plan qui condamne purement et simplement le site à la disparition, au vu de la perte de savoir-faire qu'il va engendrer et vu que le site allemand n'est pas prêt à recevoir la production de Rivesaltes, explique Paul Ribeiro, l'équipe FO a négocié au mieux les conditions de départ des salariés concernés par le PSE et a obtenu des indemnités supra-légales. Et c'est finalement « la mort dans l'âme » qu'elle signe l'accord, sous la pression de la majorité des salariés qui ont voulu "sécuriser" les mesures d'accompagnement arrachées par le combat de FO. « Nous avons l'intention d'engager des recours contre ce PSE dans les plus brefs délais car pour nous il constitue un véritable scandale, prévient Daniel Drouillard. La liquidation de notre entreprise est maintenant engagée et la seconde phase de mise en place commence. Il est certain que nous allons au-devant de nouveaux problèmes dans cette mise en œuvre et que nous aurons encore fort à faire pour défendre les salariés. »



Les métallos ont dû aller au rapport de force.

l'occupation des locaux jour et nuit à une forte majorité. Le projet clairement explicite de nous liquider est scandaleux et les mesures d'accompagnement proposées insuffisantes, dénonce Daniel Drouillard. Les patrons doivent encore faire des efforts. » Il pointe également du doigt le montant des indemnités compensatrices de départ envisagé par le groupe US DMC (Dynamic Materials Corporation), dont Nobelclad est filiale. « On assiste à une manœuvre de dumping fiscal dans une Europe libérale qui laisse faire et qui n'est pas l'Europe sociale que nous voulons. C'est une

Electropoli la solution FO

Le groupe Electropoli est spécialisé dans le traitement de pièces métalliques, principalement pour le secteur automobile. Il comprend quatre sites de production, à Dettwiller, Saumur, Saint-Dizier et Isigny-Le-Buat, ainsi qu'un site en Tchéquie et un en Pologne. FO, qui y est bien implanté, a aujourd'hui fort à faire. En effet, depuis 2006, Electropoli connaît des difficultés, suite à la contraction du marché automobile, aggravées par la crise à partir de 2008. Un mandataire est désigné en février 2009 pour assister le groupe dans ses négociations avec ses principaux créanciers et ses potentiels investisseurs. Ce qui aboutit à un protocole de conciliation en août de la même année. Mais ce n'est pas suffisant et un nouveau mandataire est nommé en octobre 2012. Il voit sa mission prolongée à plusieurs reprises. Finalement, la société Impala, holding gérant 700 millions d'euros d'actifs, rachète le groupe en promettant que le projet n'aura aucun impact social.

Pourtant, à l'été 2014, les salariés apprennent le lancement d'une procédure de licenciement collectif pour motif économique sur l'établissement de

Dettwiller. Alors qu'il y a déjà eu 7 licenciements sur Isigny-Le-Buat depuis le début de l'année et 12 sur les autres branches du groupe. L'équipe FO, emmenée par le délégué syndical Vincent Holtzscherer, se bat contre la mesure dès septembre et obtient son annulation. Mais le combat ne s'arrête pas là puisqu'en octobre, notre organisation dépose 52 dossiers au Conseil des Prud'Hommes de Saverne pour le rappel du paiement de la prime d'assiduité, le temps d'habillage et de déshabillage, le temps de consigne et le remboursement de la part salarié de la complémentaire santé. Il y en a pour plus de 500 000 euros... « Grâce à la formation syndicale, nous avons pu mieux connaître les obligations de l'employeur et c'est ainsi que nous avons pu entamer ce nouveau combat pour les droits des salariés », explique Vincent Holtzscherer. Pour autant, l'équipe connaît la situation de l'entreprise et, en syndicat responsable et pragmatique, mise avant tout sur le dialogue social pour obtenir gain de cause. « Nous sommes toujours prêts à la négociation, conclut Vincent, mais nous savons nous battre s'il le faut. »



Peu importe la taille de l'entreprise, FO est toujours prêt à agir quand la situation l'exige. C'est ce qui se passe chez Electropoli, où les salariés font face à une procédure collective après le rachat de leur société et peuvent compter sur notre organisation pour défendre leurs droits et leurs emplois. Explications.

Schaeffler combat sur les salaires

FO est le syndicat de la fiche de paie, et les métallos de Schaeffler l'ont une nouvelle fois prouvé. A l'occasion des NAO en ce début d'année, et face aux propositions inacceptables de la direction, notre organisation a dû aller au conflit afin d'obtenir que les salariés reçoivent la juste rétribution de leurs efforts.

Si la négociation demeure au cœur des valeurs de FO, il est parfois des cas où il faut aussi savoir montrer les muscles pour obtenir gain de cause. Chez Schaeffler, c'est la question des salaires qui a mis le feu aux poudres et a conduit les métallos à un mouvement de grève. En effet, quand ils apprennent que la direction n'entend proposer que 0,3% d'augmentation générale (soit 6 euros bruts) sans négocier, ils comprennent qu'il va falloir agir. Le 19 janvier, dès 5 heures du matin, le délégué syndical Jean-Charles Ros et l'équipe FO organise un piquet de grève, après avoir donné un premier coup de semonce sous la forme d'un débrayage le 14 janvier qui avait rassemblé 500 salariés. Face au froid glaçant et à la neige, ils tiennent bon. Ils sont plusieurs centaines à passer la nuit devant le site et ne lèvent le camp que le 20 janvier en fin de matinée. Et leur détermination a payé. « Nous avons obtenu 1 % avec un minimum de 25 euros, explique Jean-Charles Ros. Nous sommes loin de notre revendication de 50 euros, mais après plusieurs interruptions de séances c'est en intersyndicale que nous avons préféré accepter la proposition d'une part, pour mettre fin à une grève que personne ne voulait et



dont la responsabilité incombe totalement à la direction qui rester sourde au coup de semonce par le syndicat, mais également, en syndicat responsable en lien permanent avec ses syndiqués et des salariés toutes sensibilités confondues, car tous profiteront de l'augmentation obtenue » Au-delà de cette victoire méritée, notre organisation a appelé à rester vigilants face au chantage et au climat que la direction tente d'instaurer pour diviser les salariés afin de pouvoir avancer sans opposition sur son prochain chantier : la mise en place d'un compteur temps. Heureusement, FO veille...

Deprecq structural sauvé grâce à FO

Lorsqu'une entreprise de la métallurgie se retrouve en difficulté, les salariés peuvent compter non seulement sur la mobilisation de FO Métaux, mais aussi sur la solidarité des métallos de notre organisation pour être à leurs côtés dans le combat pour l'emploi. C'est ce qui vient de se passer chez Deprecq structural, dans le Nord.

Difficile fin d'année pour les salariés de Deprecq (ex SAEP), entreprise de sous-traitance ferroviaire située à Saint-Amand-Les-Eaux (Nord). En effet, après le placement en redressement judiciaire de la société le 3 novembre, ils ont entamé le combat pour trouver un repreneur. L'équipe FO, autour de son délégué syndical Jean-Marie Petit, a joué un rôle de premier plan dans l'affaire. Dans le calendrier « Made in France » de l'ancien ministre de l'Économie et du Redressement productif, Deprecq Structural était vu comme un des meilleurs sous-traitants du ferroviaire. La guerre des prix et la poursuite de la crise ont mis ce fleuron en difficulté.

En liquidation en 2011 après un premier redressement judiciaire, la société SAEP-Oxymétal, avait alors été reprise par une société familiale solide, Deprecq à Raismes, spécialisée dans la tôlerie fine, en particulier pour la production d'aménagements intérieurs de matériel roulant. L'opération avait permis de préserver l'essentiel des effectifs, puisque plus de 90 salariés avaient redémarré l'activité sous le nom de Deprecq Structural. Efforts de productivité importants et plan de réduction des coûts n'ont pourtant pas réussi à compenser l'ouverture accrue du marché du ferroviaire. Deprecq Structural a subi les effets combinés d'une érosion de ses ventes dans le ferroviaire et d'une pression sur les

Jean-Marie Petit, délégué syndical FO a tout de suite prévenu : « On va continuer à honorer le carnet de commandes et nos clients. » Le savoir-faire, les salariés savent qu'ils l'ont. Le souci selon eux ? « La conjoncture économique avec des prix tirés au plus bas. » Ils s'attendaient d'ailleurs à ce redressement : « Déjà à la fin juillet, après quatre mois de négociations, il y a eu quatre licenciements économiques, un CDD pas renouvelé, et le départ volontaire d'un chargé d'affaires », explique Jean-Marie Petit.

Solidarité

Rapidement, trois repreneurs se manifestent. Et pendant qu'une centaine de militants FO venus de toutes les entreprises de la région à l'appel de l'Union Locale FO et de Jean-Paul Delahaie, secrétaire de l'USM du Nord, se réunissent en soutien aux salariés de Deprecq, le 15 décembre, le tribunal de commerce de Valenciennes auditionne les candidats. « On est parti pour une acceptation SFH » explique à sa sortie du tribunal Jean-Marie Petit, délégué syndical FO, qui connaît bien le président de SFH puisqu'il s'agit de Paul Winter, l'ancien patron de la SAEP, qui l'avait vendue en 2007 à Oxymétal... Le liquidateur judiciaire a donc suivi les recommandations de FO, et grâce à notre organisation, la décision est reportée au 19 puis au 26 janvier. SFH a obtenu des clarifications de la part de Bombardier et Alstom, qui représentent 80 % du chiffre d'affaires de Deprecq, grâce au travail d'accompagnement et de solidarité réalisé par le délégué syndical Vincent Jozwiak et son équipe de FO ALSTOM. En effet, il est intervenu auprès des donneurs d'ordre Bombardier et Alstom et a aidé Jean-Marie Petit à rencontrer les directions des achats des deux sites, afin de les rassurer sur le professionnalisme et la volonté des salariés de Deprecq de continuer de produire en respectant la qualité et les délais, malgré le redressement judiciaire. SFH a également proposé une synergie avec Nordtôle (mécanosoudure et peinture) et Socopa (usinage) pour réduire les coûts ainsi qu'une diversification vers l'agriculture et le BTP, et a annoncé la reprise de 7 salariés supplémentaires. Le 26 janvier, la décision est finalement tombée : c'est SFH, le repreneur ayant la faveur de FO, qui reprend Deprecq. Pour les métallos, c'est la fin d'un dur combat, même si leur vigilance n'est pas près de se relâcher...



Les métallos du Nord sont venus soutenir leurs camarades

prix, qui ne lui ont pas permis de constituer des marges. C'est donc à la demande de la direction que le tribunal de commerce de Valenciennes a placé l'entreprise amandinoise en redressement judiciaire pour six mois le 3 novembre dernier. Un coup dur pour les salariés, qui connaissent ainsi leur deuxième procédure de ce type en 40 mois. Pas question pour autant de baisser les bras pour FO.

USM Midi-Pyrénées la force syndicale en action



Accueillant les nombreux responsables métallus qui avaient répondu à l'invitation de l'USM, Eric Ziegler a rappelé ce qu'est le rôle et la place de cette structure au sein de notre organisation : « Elle a pour mission de coordonner les syndicats de la métallurgie de notre région et d'agir pour le développement syndical au service de notre organisation. » Il a ensuite brossé un tableau de la situation économique, industrielle et sociale en Midi-Pyrénées, afin d'éclairer l'assemblée sur les différents chantiers dans lesquels l'USM est engagée. La région Midi-Pyrénées n'est pas épargnée par la crise, elle est la première en termes de chômage avec un niveau record de 256 800 chômeurs, les pertes d'emploi restent nombreuses dans plusieurs domaines, seuls l'aéronautique, l'informatique, l'électronique demeurent stables en termes d'emploi dans la région. L'écart se creuse entre la moitié la plus aisée de la population et la moitié la plus modeste. La pauvreté touche désormais 9 millions de Français, et en Midi-Pyrénées 16 % de la population est en dessous du seuil de pauvreté. « La crise est organisée par la finance et le grand capital et ceux qui l'organisent organisent une crise du système, a déclaré Eric Ziegler. Cela amène une perte importante de pouvoir d'achat, plus de flexibilité et des conditions de travail encore plus difficiles pour les salariés. Cela devient intolérable et la ficelle va bientôt casser, il faut impérativement augmenter le pouvoir d'achat des salariés, pas pour rouler en Maserati ou acheter le dernier bateau mais simplement pour vivre décemment de son travail et remplir correctement le frigo tous les mois. »

Après ce point, Eric Ziegler a présenté le rapport d'activité de l'USM, qui fait notamment apparaître une augmentation des demandes d'aide à la permanence juridique de la part des syndicats et sections, surtout pour les différentes négociations qu'ils mènent. La force de notre organisation dans la région, c'est aussi d'assurer sa présence dans l'ensemble des instances et des commissions à laquelle elle est convoquée – ce qui n'est pas le cas de tous les syndicats de salariés –, en particulier la CPRS (Commission Paritaire Régionale des Salaires). Eric Ziegler a expliqué que « FO est moteur dans ces négociations des minima de grille, qui sont du concret dans l'assiette des salariés et de leurs familles » et salué le travail effectué par la Fédération au niveau

national à ce sujet. Notant la forte augmentation du nombre de passage de CQPM (Certificat de Qualification Paritaire de la Métallurgie) en 2014, il a insisté sur la nécessité de mettre en place un cinquième jury paritaire dans la région.

La présentation du rapport a ensuite fait la part belle aux sections syndicales et syndicats FO de Midi-Pyrénées et a montré que grâce aux efforts des métallus notre organisation était à la première place en termes de représentativité régionale. Le secrétaire de l'USM a salué les succès des syndicats Airbus Toulouse et Airbus Entity à leurs élections professionnelles, ainsi que celui de Thalès et de nombreuses autres entreprises. Il s'est également félicité de la création de onze nouvelles sections syndicales et prévenu que d'autres étaient en cours, rendant hommage au formidable travail de terrain des militants FO, les véritables artisans de ces résultats.

« Il faut poursuivre le développement syndical et la syndicalisation, que ce soit chez les ouvriers, les techniciens ou les cadres, a martelé Eric Ziegler. Allons chercher les cadres car ce sont des salariés comme les autres, avec leurs problèmes et leurs revendications. » En conclusion de la présentation du rapport d'activité et du rapport moral, le secrétaire de l'USM a rappelé que « le développement de FO, qui est le meilleur rempart contre les injustices, passera en priorité par un travail d'équipe et de terrain au plus près des salariés. » Les différents responsables syndicaux de la région se sont ensuite

succédés à la tribune pour exprimer les difficultés qu'ils rencontrent dans leurs entreprises et exposer leurs revendications sur bon nombre de sujets. Puis, Frédéric Homez a pris la parole pour faire un point sur la situation générale, ainsi que sur l'aide et les outils qu'apporte la Fédération

aux syndicats, encourageant les métallus à continuer dans la voie du développement.

L'assemblée générale de l'USM de Midi-Pyrénées s'est déroulée le 12 décembre dans les locaux de l'Union Départementale FO de la Haute-Garonne. Les métallus de la région se sont retrouvés autour de leur secrétaire Eric Ziegler, et en présence du secrétaire général de la Fédération FO de la métallurgie Frédéric Homez. Etaient également présents Jean Marie Bettini (UD09), Serge Cambou (UD31), Patrick Delfau (UD46), Michel Houriez (UD 32). Plus de cent vingt responsables syndicaux des huit départements de Midi-Pyrénées avaient fait le déplacement.



L'assemblée a été une réussite.

L'USM des Bouches-du-Rhône ne ménage pas sa peine

C'est à Marseille que s'est déroulée le 13 janvier l'assemblée générale de l'USM des Bouches-du-Rhône. Plus d'une centaine de métallos se sont rassemblés dans les locaux de l'Union départementale autour de leur secrétaire Gérard Ciannarella, et en présence du secrétaire général de la Fédération FO de la métallurgie Frédéric Homez, de la secrétaire fédérale Nathalie Capart et d'Alain Comba, membre du bureau de l'UD13.

Pour l'année 2014, comme à son habitude, l'équipe de l'USM 13 n'a pas chômé, ainsi que l'a montré le rapport d'activité présenté par son secrétaire Gérard Ciannarella. En effet, pas moins de 14 créations de sections syndicales (TME, Norauto Aubagne, ISS logistique et production, SMRI, Eiffel Industrie Rognac, Voltalia, Fourre Lagadec, Cap Energie, AAA, Neos Technologie, Socorail, Vial Menuiserie Rognac, Garage Marengo, Eurcolor, Renault Trucks) sont à mettre au crédit des métallos des Bouches-du-Rhône. Dix d'entre elles ont d'ailleurs eu leurs premières élections professionnelles dans la foulée et y ont réalisé d'excellents scores, certaines atteignant même les 100 % ! Sur les implantations existantes, on note aussi de belles progressions, comme celles de Secauto qui passe de 35 % à 85 %, Amesys qui passe de 25 % à 47 % ou encore Tagsys qui bondit de 0 % à 98 %. Pour le moment, sur le deuxième cycle de mesure de représentativité, FO atteint les 51 % sur les Bouches-du-Rhône. En termes de développement syndical, l'USM a suivi la ligne tracée par la Fédération lors de la dernière journée des USM. Sur ce point, la secrétaire fédérale Nathalie Capart s'est rendue à plusieurs reprises en région PACA pour conduire la mise en place d'un plan de développement en deux phases : D'abord, travailler avec les sections existantes et lancer des initiatives leur permettant de se renforcer et de gagner



et avait laissé une très bonne impression, saluant au passage l'implication de tous les militants dans cette démarche de développement syndical.

Projet industriel

Au plan industriel, notre organisation continue de revendiquer des projets forts et structurants pour le secteur de la métallurgie. Sur le département, FO suit avec un intérêt particulier le « projet Henri Fabre » qui doit permettre de regrouper plusieurs entreprises de l'aéronautique et de l'énergie sur des pôles industrielles à Vitrolles et Marignane. L'idée qui sous-tend cette initiative : construire une nouvelle relation entre donneur d'ordres et sous-traitants basée sur un meilleur partage de l'information, sur l'innovation et la mobilisation de moyens pour construire une entreprise étendue. Autant d'ambitions qui collent aux mots d'ordre de notre organisation... Le secrétaire de l'USM13 a aussi évoqué les nombreuses visites auprès des sections et syndicats d'entreprises en compagnie des syndicats de localités et aussi de secrétaires fédéraux.

Gérard Ciannarella a également félicité les métallos pour leur investissement dans les négociations à tous les niveaux, tant dans la métallurgie que sur l'interprofessionnelle, ainsi que pour leur participation aux nombreuses commissions régionales ou départementales. Il a aussi salué les acteurs de la formation syndicale que sont à ses côtés Gérard Ramirez et Sylvain Ferrara, et a incité les métallos à suivre les stages de formation fédérale. Frédéric Homez a ensuite pris la parole pour revenir sur plusieurs sujets d'actualité qui préoccupent les métallos au niveau national et mobilise l'équipe fédérale, notamment l'emploi et la politique industrielle, les accords nationaux de la métallurgie et la négociation interprofessionnelle sur la modernisation du dialogue social, ainsi que le « fourre-tout » de la loi Macron, qui menace de réduire les 34 projets industriels annoncés l'an dernier par les pouvoirs publics et pourtant soutenus par notre organisation.



Comme toujours, les métallos étaient venus nombreux

était présent sur près de 80 % de ces pro-

Métaux du Val d'Oise l'heure du changement

Cette assemblée des Métaux du 95 revêtait une importance particulière car le sujet à l'ordre du jour n'était rien de moins que la transformation du syndicat du Val d'Oise et l'intégration des adhérents et sections du 95 au syndicat FO des métallurgistes de la Région Parisienne. En effet, une initiative forte s'imposait compte tenu des incertitudes planant sur la pérennité de la maison départementale hébergeant les syndicats à Cergy, le Conseil général du Val d'Oise ayant décidé de vendre le bâtiment et d'expulser les syndicats présents au plus tard le 16 février 2015.

Indépendamment de la menace pesant sur les locaux, ce projet d'intégration à la Région Parisienne faisait l'objet d'une réflexion depuis quelques temps déjà, et ce pour plusieurs raisons. D'abord, pour l'équipe syndicale du Val d'Oise, autour de Christian Girault, la volonté de passer la main dans les meilleures conditions possibles afin d'assurer la continuité du travail en cours. Ensuite, la volonté d'amplifier le développement syndical en s'adosant à une structure plus importante pour plus d'efficacité et pour avoir une représentation plus cohérente en rapport avec le mode de représentativité actuel, les Métaux du 95 dépendant de la Convention Collective de la métallurgie de la Région Parisienne. Et enfin, le souci de perpétuer l'esprit d'indépendance du syndicat des Métaux du Val d'Oise, qui l'a toujours animé dans son fonctionnement malgré toutes les difficultés rencontrées.

Continuité

Les métallos ont donc profité de cette réunion pour débattre largement autour de la solution proposée par la Fédération FO de la métallurgie à la demande du bureau des Métaux du Val d'Oise. Face aux craintes des participants sur une éventuelle perte d'identité, sur la continuité d'un service de proximité et d'interlocuteurs directs ou sur l'impression d'échec, les responsables fédéraux ont su rassurer les militants. Jean-Yves Sabot a apporté des garanties de pérennité de la part de la Fédération et l'assurance que le maximum serait mis en



œuvre pour conserver la maison des syndicats de Cergy.

« Je suis totalement favorable à cette solution tournée vers l'avenir qui permettra à notre équipe et aux militants de continuer leur travail syndical et leurs actions au service des salariés sous une autre forme », a déclaré Christian Girault en conclusion des débats. L'assemblée générale s'est achevée par l'adoption à l'unanimité moins une abstention de la solution d'intégration des Métaux du Val d'Oise à la Région Parisienne, ainsi que du transfert des mandats syndicaux et de la charge de la gestion des mandats confiés à la Fédération et au syndicat général de la Région Parisienne à l'unanimité. Denis Bieber a assuré l'assemblée de la continuité du travail syndical en lien avec Christian Girault, notamment concernant les permanences syndicales, et a proposé d'intégrer deux adhérents du 95 à la commission exécutive de la Région Parisienne. « Nous devons créer un climat de confiance et nos premières initiatives, dans l'esprit de liberté et d'indépendance qui caractérise notre organisation, seront essentielles en ce sens », a déclaré Denis Bieber.

Dans le prolongement de cette assemblée et suite aux actions menées par les organisations syndicales, le 19 décembre, le Conseil général du Val d'Oise s'est engagé à ne plus vendre le bâtiment et à ne pas solliciter auprès des autorités compétentes l'expulsion des occupants de la maison des syndicats. Pour autant, la pérennité de la présence des syndicats dans leur maison n'a toujours pas fait l'objet d'un engagement écrit. Notre organisation poursuit encore à ce jour les discussions et poursuivra, si nécessaire, le combat pour obtenir satisfaction. Une chose est sûre, pour les métallos du 95, l'année 2015 sera riche d'événements !

La maison départementale des syndicats de Cergy a accueilli le 12 décembre l'assemblée générale extraordinaire du syndicat des Métaux du Val-d'Oise. Les métallos du département se sont rassemblés autour de leur secrétaire Christian Girault, et en présence du secrétaire fédéral Jean-Yves Sabot et du secrétaire du syndicat des métallurgistes de la Région Parisienne Denis Bieber.

FO

Métallux

1985-1986

Être une force de proposition pour

défendre l'industrie

Développer

la représentativité

par la syndicalisation

Défendre

la convention

collective

Pour la défense des salariés

**LIVRET
D'ADHÉRENT**



[La meilleure résolution pour bien commencer l'année ? Adhérer à FO!]

**Pour tout renseignement,
contactez votre délégué FO Métaux**



Groupe cadres l'heure des entretiens



Le groupe cadres FO Métaux s'est réuni dans les locaux de notre Fédération le 15 janvier autour de la secrétaire fédérale Brigitte Capelle. Au menu des travaux : les entretiens annuels pour les cadres, qui se déroulent en ce début d'année. Explications.

« Les entretiens annuels sont un moment privilégié visant à instaurer un dialogue entre le salarié et sa hiérarchie, à résoudre des problèmes hors réunions de travail, à améliorer son évolution de carrière et à tracer par écrit ce qui a été acté », résume la secrétaire fédérale Brigitte Capelle. Problème : pour la plupart des cadres, le contenu et la vocation de ces entretiens sont ignorés, quand ils ne sont pas tout simplement craints. La réunion du groupe cadres FO Métaux devait donc permettre de mieux cerner ce que sont et ne sont pas ces entretiens, afin de pouvoir en parler de manière plus précise aux cadres des différentes entreprises et donc de positionner notre organisation comme une force d'information, une référence dans le domaine de la défense des droits du salarié. Parmi les nombreux types d'entretien existant, le groupe cadres s'est focalisé sur trois d'entre eux qui sont souvent menés simultanément et sont confondus par les salariés alors qu'ils suivent des buts différents : l'entretien professionnel, l'entretien d'évaluation et l'entretien annuel.

« Les cadres doivent comprendre l'intérêt de ces entretiens, insiste Brigitte Capelle, car ils peuvent

les utiliser pour leur évolution de carrière, pour se défendre en cas de problème ou pour une meilleure visibilité sur leurs droits et l'accès à la formation. » L'idée de la réunion était aussi d'examiner les conditions de déroulement de ces entretiens et d'en poser les limites. Le groupe a donc échangé sur les pratiques rencontrées en entreprise et ce que préconise le droit du travail et la convention collective. « Nous voulons sensibiliser le salarié à ce qu'il peut faire pendant l'entretien et à ce que l'entreprise ne peut pas faire. » Ces entretiens sont importants car ils conditionnent la vie dans l'entreprise et ses suites. Et la notion même d'entretien évolue, c'est pourquoi le groupe s'est penché sur une nouveauté qui en est train d'arriver dans le monde de l'entreprise : l'assessment. D'origine anglo-saxonne, cet outil vise à évaluer les compétences individuelles comportementales dans les savoir-être et les savoir-faire, au travers de ses capacités à réussir des missions, notamment via des mises en situation. FO garde l'œil sur cet entretien d'un nouveau type, en passe de se généraliser en France, et continuera d'informer les cadres.

Tokheim : situation tendue

Les métallos FO de Tokheim Services France, spécialiste des solutions de distribution de carburant, se sont retrouvés en coordination le 16 décembre dans les locaux de la Fédération autour de leur délégué syndical central Yannick Dosne et du secrétaire fédéral Eric Keller.

Rassemblés en coordination semestrielle au mois de décembre à Paris, les métallos FO de Tokheim ont fait trembler les murs de la Fédération. En effet, le ton des débats était à la hauteur de l'amplitude des problèmes et des désaccords sur les actions à engager. D'autant que le programme de travail était des plus chargés : préparation des élections professionnelles, mise au point d'une résolution et d'un cahier de revendications, questions liées au temps de travail, au flicage et ses dérives... Sur cet ensemble de sujets sensibles, les participants ont débattu avec passion, sans occulter aucun aspect de ces problématiques, quitte à parfois ne pas être d'accord. Dans plusieurs domaines, la situation est tendue et les métallos le sont donc aussi. Mais la réunion a montré qu'ils étaient bien décidés à en découdre. »

Il semblerait donc que l'année 2015 ne va pas être de tout repos chez Tokheim. Pour l'équipe, la situation va être une nouvelle occasion de rebondir



en-
core plus haut, à condition de travailler ensemble et de consolider des liens fragilisés par les tensions. « Connaissant l'équipe, je sais qu'ils prendront les bonnes initiatives pour défendre les salariés, j'ai toute confiance en eux », commente Yannick Dosne.

Coordination Aubert et Duval tour d'horizon

Au premier rang des thèmes évoqués par les Aubert et Duval lors de leur coordination, le développement syndical a tenu une place importante. Sur ce dossier, qui est une priorité de notre organisation, les métallos ont décidé la mise en place d'une stratégie pour l'ensemble du groupe et vont concentrer leurs efforts sur le site des Ancizes

pour commencer, dans la perspective des élections professionnelles qui s'y dérouleront en octobre 2015. Un site web FO Aubert et Duval est d'ailleurs en cours de conception dans le cadre d'une large réflexion sur la communication au service du développement.

Autre sujet d'importance : l'accord d'accompagnement de la transformation de l'entreprise (ATTE) que FO a négocié et signé. Alors que le groupe supprime 180 emplois dans le cadre d'un plan d'économie, et alors qu'il traverse une passe peu favorable, notamment du fait de l'évolution des cours des matières premières, notre organisation a bataillé pour limiter la casse et a obtenu des mo-



bi-
lités géographiques, des reclassements et des départs volontaires. Les délégués ont donc examiné la meilleure manière de communiquer sur ce sujet auprès des adhérents FO et des salariés. Ils ont également convenu de refuser de discuter avec la direction du financement des organisations syndicales tant que pèseraient des dangers sur l'emploi. Après avoir parlé de la dangerosité du Chrome 6, qui est très utilisé dans le groupe, et sur lequel le CHSCT veut conduire une politique de prévention auprès des salariés, ils ont conclu avec la mise au point du cahier de revendications en vue des NAO. Le document abord également des sujets comme la prévoyance, le PERCO, la rémunération du travail posté les week-ends, la crèche inter-entreprises et la prime panier.

Les représentants du groupe sidérurgique Aubert et Duval se sont retrouvés en coordination dans les locaux de notre Fédération le 2 décembre. Réunis autour de leur coordinatrice Hanane Abaynagh et de son prédécesseur Christian Grange, du secrétaire fédéral Lionel Bellotti et du délégué syndical central Jean-François Contadon, ils ont examiné de nombreux dossiers.

Mécachrome : une motivation sans faille

L'assemblée générale du syndicat FO de Mécachrome s'est tenue à Aubigny-sur-Nère le 19 décembre. Les métallos se sont retrouvés autour de leur secrétaire Stéphane Carré et en présence du secrétaire général de l'UD du Cher Hervé Millet.

Les métallos de Mécachrome ont abordé de nombreux sujets au cours de la réunion, dont celui du développement de l'entreprise qui, comme pour beaucoup de sous-traitants de rang 1, se fait largement par acquisitions, notamment le rachat du groupe MK Atlantique et de l'entreprise Normatec, avec le soutien des équipes FO d'Airbus Group. Le développement suscite l'inquiétude des salariés, car il s'effectue aussi via des sites dans des pays à bas coûts, comme la Tunisie, le Maroc et le Portugal. Sous la pression des services achats, les productions jugées les moins rentables sont délocalisées, pour ne conserver que les produits les plus complexes et les plus rentables. « Mais ces produits qui partent de chez nous représentaient de la charge pour notre outil de travail, donc se pose la question : que ferons-nous sans ces produits ? Et que deviendront les salariés, surtout les plus anciens, qui les faisaient tourner ? a demandé Stéphane Carré. Nous ne sommes pas d'accord avec cette vision économique qui ne prend pas en compte la dimension humaine et sociale de notre activité. Alors que la course à la rentabilité engendre une féroce chasse aux coûts, nous refusons que son prix soit payé encore et toujours

par les salariés. »

L'assemblée générale a aussi mis en avant de nombreux points positifs, au premier rang desquels la place incontournable de FO chez Mécachrome et le fort développement de notre organisation, puisque les métallos ont enregistré 10% d'adhésions en plus sur 2014. Si les différentes négociations en cours sont au point mort, l'équipe syndicale entend bien donner en 2015 la priorité à la défense de l'emploi et la hausse des salaires. Le bureau du syndicat FO Mécachrome Aubigny a d'ailleurs félicité ses adhérents et ses élus pour le travail qu'ils ont accompli pour toute cette année 2014 et qu'ils poursuivront en 2015.



SNR-NTN les défis de 2015



L'assemblée générale de SNR s'est tenue le 14 janvier à Annecy. Les métallos FO de cette entreprise de 2 800 salariés spécialisée dans la fabrication de roulements se sont retrouvés autour de leur secrétaire de syndicat Isabelle Combepine et en présence du secrétaire fédéral Paul Ribeiro et de Stéphane Renaud, secrétaire général de l'UD74.

L'année 2014 aura été chargée pour les métallos FO de SNR qui, par leurs réunions régulières, ont développé un véritable esprit d'équipe. Ils ont réalisé de nombreuses interventions pour aider les salariés, notamment sur des entretiens préalables à sanction, mais aussi sur chacun des sites avec les RH, voire avec la médecine du travail pour des cas individuels ou collectifs. Les négociations ont été un autre pan, important, de leur activité syndicale. En mars, lors des NAO, FO a négocié et obtenu une augmentation de 0,8 % (avec un talon à 13 euros) au 1er avril et 0,6 % (avec un talon à 10 euros) au 1er septembre, des augmentations individuelles à 1,1 %, et la journée de solidarité prise en RTT collective plutôt que façon individuelle. Il faut aussi signaler les 130 embauches renégociées par le biais d'un avenant à l'accord génération. Notre organisation a également été très active lors de la renégociation de l'accord intéressement et a été entendue sur certains points afin de le rendre plus favorable. « Il nous a donc permis de percevoir en juillet une prime mini de 932 euros, a expliqué Isabelle Combepine, qui correspondait à la période de septembre 2013 à avril 2014, et pour la période d'avril à septembre 2014 nous toucherons en janvier 2015 la somme mini de 472,88 euros. » Une nouvelle fois, FO s'est battu contre la re-

fonte du règlement intérieur, dont plusieurs points ont été condamnés par l'inspection du travail, et a également eu à négocier le PSE du site d'Haguenau, « conséquence du plan de réorganisation de la logistique imposé par la direction et que nous avons pourtant combattu ». Le résultat, c'est une hausse notable du nombre d'adhérents, qui montre que la syndicalisation marche bien lorsqu'elle est servie par un bon travail de terrain.

Parmi les autres événements marquants de 2014, il y avait bien sûr les élections CHSCT, où notre organisation a passé un élu sur le site de Seynod et mis en place un représentant syndical en CHSCT dans les quatre plus gros sites de SNR. En septembre, les élections DP/CE, malgré les nombreuses difficultés rencontrées par les équipes FO, ont permis de conquérir 13 % des voix. Et en fin d'année, FO a su réaliser 18 % lors des élections au Conseil d'administration. Pour 2015, les métallos ambitionnent de se positionner sur le deuxième collège et d'avoir des élus prêts à s'investir dans le mandat qui leur a été attribué, afin de permettre à FO de se développer, et enfin de continuer à faire croître le nombre d'adhérents. Comme l'a conclu Isabelle Combepine : « Nous pouvons et nous allons y arriver. »

Valéo a le vent en poupe

Les métallos de l'équipementier automobile Valéo ont débuté l'année par une coordination les 15 et 16 janvier à la Fédération. Ils se sont retrouvés autour de leur déléguée syndicale centrale Géraldine Nivon et en présence de la secrétaire fédérale Nathalie Capart.

Cette réunion de coordination a d'abord permis aux Valéo de faire un bilan de 2014. L'année a été marquée par une belle progression en termes de représentativité, FO passant de 12 % en 2008 à 18,1 % en 2014 et retrouve sa représentativité sur le pôle Valéo VST. Sur le plan des négociations, l'harmonisation de la mutuelle a été un dossier important, sur lequel notre organisation a pu aboutir à une signature. Sur la retraite complémentaire, la négociation a été difficile et a pu réussir grâce à l'implication de Yann Le Pêcheur. Sur la GPEC et sur la qualité de vie au travail, les discussions se poursuivent, avec à chaque fois un nouveau périmètre pour l'accord. Côté PERCO, FO demande toujours l'augmentation de l'abondement. Enfin, sur les NAO, notre organisation demande, comme elle le fait de longue date, que les négociations soient menées au niveau du groupe, puisque les enveloppes sont définies à ce niveau. « Il faut arrêter cette mascarade », a résumé



Géraldine Nivon. Les résultats du groupe étant bons, la coordination a décidé de revendiquer 1,3 % pour 2015. Nathalie Capart a félicité les équipes pour leurs bons résultats électoraux et a insisté sur la nécessité de transmettre les Cerfa à la Fédération avec rapidité. Frédéric Homez est ensuite intervenu pour présenter la négociation en cours sur la modernisation du dialogue social, et a souligné la volonté de FO de maintenir tous les moyens de défense des salariés.

SCC/SCDPR Citroën faire grandir FO



Lors de cette réunion, les discussions ont permis de mettre en évidence le bon travail réalisé par Patrick Chandon et son équipe, en particulier dans le domaine de la syndicalisation, comme le montrent les bons résultats électoraux enregistrés ces derniers mois. Après avoir rappelé l'importance du travail de terrain, Patrick Chandon a fait le point sur la position de notre organisation dans le réseau SCC et ses filiales suite aux dernières élections professionnelles. Les différentes négociations menées, « qui ont permis d'obtenir des accords préservant l'emploi », ont également été abordées. Les métallos ont aussi évoqué la réflexion en cours sur la communication, tant à destination des salariés que des militants.

Jean-Yves Sabot, après avoir félicité les équipes syndicales pour le travail réalisé, est

revenu sur l'importance du développement syndical pour notre organisation. Il a appelé les militants à utiliser le poids de FO pour renforcer l'existant et partir à la conquête de nouvelles implantations. En ce qui concerne le périmètre de la Région Parisienne, les métallos FO de la SCC Citroën ont réussi à créer 7 sections syndicales depuis septembre 2012, et d'autres devraient suivre. A chaque fois, ils ont réalisé de très bons scores aux élections professionnelles, renforçant le poids de notre organisation dans le réseau Citroën. Les participants se sont quittés sur le constat que la réunion avait permis de renforcer les liens au travers d'échanges fructueux qui seront mis à profit pour poursuivre le développement de FO dans le réseau commercial de la marque aux chevrons.

Les délégués syndicaux du réseau commercial Citroën de la Région Parisienne se sont retrouvés le 16 décembre dans les locaux de la Fédération autour de leur délégué syndical central Patrick Chandon, et en présence du secrétaire fédéral Jean-Yves Sabot et du secrétaire du syndicat des métallurgistes de la Région Parisienne Denis Bieber.

Les retraités ne demandent pas l'aumône

L'ASPA (ex minimum vieillesse) passe de 792 € à 800 € soit 8 € pour une personne seule et de 13 € pour un couple par mois, revalorisation qui se fait en fin d'année sans effet rétroactif. Cela concerne environ 550 000 retraités.

Quand on sait que le seuil de pauvreté est fixé à 987 euros...

Décision d'un versement d'une prime exceptionnelle de 40 euros pour les pensions de retraite inférieures à 1 200 euros. Rappelons que les pensions de retraite n'ont pas augmenté depuis le 1^{er} avril 2013 et qu'elles ne le seront pas avant le 1^{er} octobre 2015, date légale d'une éventuelle revalorisation. Et même si 40 euros représentent une somme qu'il faut « répartir » sur les 30 mois qui vont séparer les revalorisations, au final, cela fait 1,33 euros par mois. Pour les pensions supérieures à 1 200€ c'est zéro.

Si l'inflation peut justifier cette non-augmentation, les prélèvements supplémentaires sur les pensions de retraite, les impôts et autres augmentations récurrentes réduisent d'autant le pouvoir d'achat des millions de retraités.

La dépendance ou projet de "loi autonomie" envisagée par l'Etat reste floue, car devant être gérée par les conseils généraux des départements qui risquent d'être remis en cause avec la réforme territoriale, et donc retarder sa mise en place.

Nous apprenons que le nouveau prélèvement (CASA) fait sur les retraites depuis 2014, soit 0,3 %, qui devait être affecté à la dépendance, va au fonds solidarité vieillesse (FSV).

Peut-être une bonne nouvelle : la revendication FO sur l'allocation équivalent retraite (AER) supprimée en 2011 serait de nouveau d'actualité. Cela permettrait aux milliers de chômeurs seniors en fin de droit ayant tous leurs trimestres de pouvoir améliorer leurs conditions de vie en attendant de pouvoir liquider leur retraite.

Cependant les "accords senior", "contrat de génération", "contrat aidé" et autres subventions en tout genre n'ont pas empêché une progression de plus de 11 % en 12 mois du nombre de chômeurs seniors et d'en arriver à 1 100 000 millions (Dares). Les femmes sont plus touchées (11%) que les hommes (10%).

Les décrets pour mettre en place la première partie «Du compte personnel de prévention de la Pénibilité» sont parus le 9 octobre 2014 et entreront en vigueur le 1^{er} janvier 2015.

Nous soutenons notre revendication: maintien de l'autonomie des régimes ARRCO, AGIRC et des garanties des pensions de réversion.

Secrétaire de la commission des retraités du syndicat des métaux de la Région Parisienne

Les résultats de FO lors des

(janvier 2013 -

Comité d'entreprise

DPT	Entreprise	Insc	Exp	FO	CGT	CFDT	CFTC	CGC	Unsa	SUD	DIV
12	Actia Sodielec / St-Georges de Luzençon	74	54	5	17	0	0	32	0	0	0
13	Amesys (ex IEE) / Aix-en-Provence	222	150	71	20	59	0	0	0	0	0
13	Eiffel Industrie / Les Pennes Mirabeau	318	231	76	108	0	0	47	0	0	0
17	Legrand France / Lagord	87	71	51	0	20	0	0	0	0	0
18	Seco Tools / Bourges	87	49	8	0	10	0	31	0	0	0
25	ECE-Zodiac / Besançon	193	154	29	15	49	0	61	0	0	0
31	Airbus SAS ex EADS / Blagnac	7202	4111	864	176	621	425	2025	0	0	0
31	Scopelec / Revel	760	158	79	79	0	0	0	0	0	0
31	SCA SIAL Peugeot Etats-Unis / Toulouse	198	160	87	21	27	0	25	0	0	0
35	SCA Peugeot Rennes / Cesson-Sévigné	97	76	16	0	44	0	16	0	0	0
38	ALR Aciéries et Laminoirs de Rives / Rives-sur-Fure	199	122	57	65	0	0	0	0	0	0
44	Aquaproduction / Chéméré	193	141	51	30	60	0	0	0	0	0
44	ArcelorMittal / Basse-Indre	565	459	173	174	84	0	28	0	0	0
48	ArcelorMittal / St-Chély d'Apcher	197	186	91	30	26	0	39	0	0	0
49	Euramax / Montreuil-Bellay	183	84	6	66	12	0	0	0	0	0
54	Renault Retail Group / Laxou	122	105	28	23	47	0	7	0	0	0
57	CLAAS France / Woippy	396	325	22	92	172	0	39	0	0	0
57	Mahle Behr France Lorraine / Hambach	439	346	94	154	33	0	65	0	0	0
59	Cofely Endel / Somain	218	126	49	64	0	0	13	0	0	0
59	Cofely Endel / Dunkerque	755	431	165	257	0	0	9	0	0	0
60	Matra Electronique / La Croix St-Ouen	401	326	156	115	0	0	55	0	0	0
60	Caterpillar Matériels Routiers / Rantigny	250	183	98	85	0	0	0	0	0	0
60	Federal Mogul SP S.A.S. / Crépy-en-Valois	227	139	88	0	51	0	0	0	0	0
60	Thermal Products France / Guiscard	180	130	37	93	0	0	0	0	0	0
62	Cofely Endel / Calais	77	50	37	13	0	0	0	0	0	0
68	Liebherr France S.A.S. / Colmar	1325	1020	271	141	295	155	158	0	0	0
68	THK Manufacturing / Ensisheim	365	246	58	23	43	105	17	0	0	0
75	A + Metrologie / Paris	306	123	33	33	33	0	25	0	0	0
76	MGI Coutier / Gournay-en-Bray	149	102	29	10	63	0	0	0	0	0
76	Mag FT/ Le Petit-Quevilly	69	24	24	0	0	0	0	0	0	0
76	SNC Autoliv / Gournay-en-Bray	766	519	65	230	66	158	0	0	0	0
78	Europcar France / Voisins-le-Bretonneux	1235	524	126	150	248	0	0	0	0	0
80	Cofely Endel / Poulainville	51	37	6	31	0	0	0	0	0	0
84	Descours & Cabaud PACA / Avignon	93	53	42	4	0	0	7	0	0	0
87	Altia ex Sonas Automotive / Bessines	158	145	111	33	1	0	0	0	0	0
92	Cofely Endel / Colombes	1676	1063	169	564	203	10	117	0	0	0
92	Koné / Villeneuve-la-Garenne	1212	928	454	144	0	0	330	0	0	0
93	Rex Rotary / La Plaine St-Denis	144	94	33	0	0	33	0	28	0	0
93	Siemens SAS / St-Denis et divisions	1403	510	42	49	182	138	98,8	0	0	0

élections professionnelles

mai 2014)

Délégués du personnel

Insc	Exp	FO	CGT	CFDT	CFTC	CGC	Unsa	SUD	DIV
74	49	9	0	0	0	40	0	0	0
223	146	70	19	57	0	0	0	0	0
318	231	71	115	0	0	45	0	0	0
87	70	48	0	22	0	0	0	0	0
87	56	10	0	16	0	30	0	0	0
193	154	29	13	51	0	61	0	0	0
6982	4013	977	173	623	485	1755	0	0	0
760	156	78	78	0	0	0	0	0	0
116	89	39	27	0	0	23	0	0	0
97	75	22	0	36	0	17	0	0	0
171	104	59	45	0	0	0	0	0	0
134	84	27	29	28	0	0	0	0	0
565	463	155	180	94	0	34	0	0	0
197	186	81	28	33	0	44	0	0	0
183	86	6	60	20	0	0	0	0	0
122	100	28	27	37	0	8	0	0	0
396	330	20	100	171	0	39	0	0	0
439	348	67	151	38	0	92	0	0	0
N.C.									
317	188	72	116	0	0	0	0	0	0
402	322	139	117	0	0	66	0	0	0
250	155	60	95	0	0	0	0	0	0
227	141	73	0	68	0	0	0	0	0
178	138	44	94	0	0	0	0	0	0
N.C.									
1206	957	240	147	240	149	181	0	0	0
365	231	62	19	46	95	9	0	0	0
277	126	33	33	33	0	26	0	0	0
149	102	25	21	56	0	0	0	0	0
N.C.									
766	517	80	222	73	142	0	0	0	0
1235	513	121	143	249	0	0	0	0	0
N.C.									
93	24	0	24	0	0	0	0	0	0
158	145	115	28	2	0	0	0	0	0
43	33	0	0	0	0	33	0	0	0
1212	917	466	138	0	0	313	0	0	0
62	35	17,5	0	0	17,5	0	0	0	0
953	301	24	28	110	84	56	0	0	0

Retrouvez les résultats des élections professionnelles de la Métallurgie de l'année dans ce numéro. FO continue de progresser dans les entreprises grâce à l'excellent travail de terrain réalisé par les équipes syndicales et les militants. N'oubliez pas de faire parvenir à la Fédération FO de la métallurgie vos PV d'élections dans les meilleurs délais !

N.C. : Non communiqué

IndustriALL Europe prépare l'avenir



Les représentants syndicaux des pays membres d'IndustriALL Europe se sont retrouvés à Bruxelles le 24 novembre pour un comité exécutif à l'ordre du jour chargé, destiné à préparer les positions de l'organisation sur plusieurs dossiers qui occuperont l'actualité dans l'année à venir. Le secrétaire fédéral Paul Ribeiro y représentait notre Fédération.

S'il fallait mentionner un fil conducteur de ce comité exécutif d'IndustriALL Europe, ce serait la politique industrielle. En premier lieu, les syndicalistes européens ont mis en place un cercle de réflexion dans la perspective du congrès de 2016. Ce « think tank » aura pour mission de réfléchir à la manière dont les mouvements syndicaux peuvent peser dans les débats européens, et déterminer si l'organisation actuelle le permet ou s'il faut envisager de la faire évoluer. « Alors que nous comptons 26 millions de chômeurs, que les négociations collectives sont attaquées, que l'austérité n'en finit plus de produire ses effets délétères et qu'on assiste à la montée de l'europhobie, nous devons proposer de nouvelles réponses et de nouveaux modes d'actions », résume Paul Ribeiro.

La question énergétique, et ses implications industrielles, constitue l'un des dossiers majeurs qui attend le syndicalisme européen, notamment dans la perspective du sommet Paris Climat 2015. Alors que les problématiques énergétiques et les défis qu'elles posent prennent une place croissante dans le débat public, des consultations ont eu lieu au niveau européen. Dans ce cadre, IndustriALL Europe a pris position dans un document écrit, fruit d'un compromis entre tous ses membres. Pour FO, comme l'ont exprimé les

représentants de notre organisation, ce travail est loin d'être abouti et même s'il reste de qualité, il doit être complété.

Autre sujet d'actualité : le Partenariat transatlantique de commerce et d'investissement (TTIP), ce fameux accord commercial en cours de négociation entre l'Union européenne et les Etats-Unis. Là encore, IndustriALL Europe a publié une déclaration de compromis. Mais pour notre organisation, impossible d'approuver totalement des négociations qui manquent singulièrement de transparence tant dans la forme que sur le fond, et qui pourraient aller à l'encontre des salariés que FO entend défendre. « Ce dossier pose la question des pratiques démocratiques, explique Paul Ribeiro. FO considère que sans une plus grande transparence, les négociations doivent marquer une pause afin que les règles du jeu soient redéfinies et que l'on sache clairement au nom de qui et de quoi les discussions sont menées. » Au-delà, a-t-il ajouté, IndustriALL se doit d'être présent à tous les niveaux avec un seul objectif : concourir à maintenir et à développer l'industrie en Europe en promouvant une véritable politique industrielle qui préserve et pérennise les emplois, la protection sociale et le dialogue social. « Ce doit être la raison d'être de notre syndicalisme » a conclu Paul Ribeiro.

L'Europe se penche sur l'emploi des jeunes

Bruxelles a accueilli le 9 décembre un colloque sur l'emploi des jeunes et des seniors. Après la restitution d'une étude du Fonds Social Européen sur le sujet, les échanges ont permis de faire un point sur le sujet. Le secrétaire fédéral Frédéric Souillot y était le seul représentant des syndicats français.

Sur le front de l'emploi des jeunes et des seniors, quelle est la situation et surtout, que font les pays européens pour l'améliorer ? Tel est le thème de l'étude lancée par le Fonds Social Européen (FSE) et dont la restitution a été présentée lors d'un colloque le 9 décembre à Bruxelles. Alors que le taux de chômage des moins de 25 ans avoisine les 27 % et que celui des plus de 55 ans ne cesse d'augmenter, l'Europe a demandé à plusieurs universités dans les pays participant à la démarche (France, Suède, Allemagne, Italie et Royaume-Uni) de recenser et d'analyser les accords et dispositifs existants pour privilégier l'insertion professionnelle des jeunes sous l'angle intergénérationnelle. En France, c'est l'université de Paris Dauphine qui a mené les recherches. Pour ce faire, elle s'est notamment tournée vers FO. « Notre organisation a été sollicitée car c'est la seule qui a négocié un accord en la matière dans la métallurgie -le contrat de génération-, explique le secrétaire fédéral Frédéric Souillot, et j'ai été auditionné car je faisais partie de l'équipe de négociation, y compris pour l'ANI. »

C'est donc tout naturellement que le secrétaire fédéral FO s'est rendu à Bruxelles pour s'exprimer sur le sujet lors du colloque du 9 décembre en présence de plusieurs com-



missaires européens, ainsi que de représentants du patronat et des salariés. Il était le seul représentant des syndicats français. Expliquant la manière dont les négociations sur le contrat de génération se sont déroulées et tout ce que FO a apporté en tant que force de proposition, il a aussi défendu le modèle français face aux excès du modèle anglo-saxon. « Même si le contrat de génération n'a créé que 30 000 emplois sur les 100 000 par an attendus, constate Frédéric Souillot, notre rôle et celui des organisations syndicales passe par la recherche de solutions au chômage de masse des jeunes. » Les échanges ont permis de se pencher sur les bonnes pratiques dans ce domaine, et pourraient déboucher sur une résolution de la Commission Européenne sur le sujet. Plus que jamais, l'action syndicale se situe également au niveau européen...

Le congé parental d'éducation

Le congé parental d'éducation permet aux salariés, père ou mère d'un enfant, ayant au moins un an d'ancienneté dans l'entreprise, de bénéficier d'un congé ou d'une réduction de leur temps de travail pour s'occuper de leur enfant. La récente loi du 4 août 2014 sur l'égalité réelle entre hommes et femmes a reformé partiellement le dispositif pour les enfants nés ou adoptés à compter du 1^{er} octobre 2014. Faisons le point.

Qui peut bénéficier d'un congé parental d'éducation ?

Le congé est ouvert aux femmes et aux hommes. Le salarié doit bénéficier d'une ancienneté d'un an minimum dans l'entreprise à la date de naissance de leur enfant ou à la date d'arrivée de l'enfant adopté dans leur foyer. Ce droit est ouvert à chaque naissance d'un enfant, jusqu'à ce qu'il ait 3 ans, ou à chaque adoption d'un enfant de moins de 16 ans.

Quelle forme peut prendre le congé parental ?

Il peut soit prendre la forme d'une suspension totale du contrat de travail ; soit d'une réduction du temps de travail hebdomadaire, sans que cette activité à temps partiel puisse être inférieure à 16 heures hebdomadaires (C. trav. L 1225-47).

L'employeur peut-il refuser une demande de congé parental ?

Qu'il soit à temps partiel ou total, l'employeur n'est pas en droit de le refuser, ni de le différer, quel que soit l'effectif de l'entreprise.

Quelle peut-être la durée du congé ?

Le congé comprend une phase initiale d'une durée d'un an maximum. Il peut ensuite être prolongé deux fois (C. trav. L 1225-48 CT) et chaque période de prolongation peut avoir une durée différente de celle de la phase initiale. Lorsque l'enfant adopté a plus de 3 ans mais moins de 16 ans, le congé parental à une durée maximale d'un an à compter de l'arrivée de l'enfant au foyer. En cas de naissances multiples, la loi prévoit un congé parental plus long : jusqu'à l'entrée à l'école maternelle des enfants et en cas de naissances multiples de plus de 3 enfants : il peut être prolongé 5 fois pour prendre fin au plus tard au 6^{ème} anniversaire de l'enfant (C. trav. L 1225-48).

A quel moment le congé prend-il fin ?

Quand l'enfant est âgé de moins de trois ans, le congé prend fin au plus tard au 3^e anniversaire de l'enfant ou,

en cas d'adoption d'un enfant de moins de 3 ans, à l'expiration d'un délai de 3 ans à compter de l'arrivée au foyer de l'enfant. Un troisième renouvellement est envisageable avec l'accord de l'employeur et si cela intervient au plus tard au troisième anniversaire de l'enfant ou de l'adoption.

Un retour anticipé est-il possible ?

Oui, en cas de décès de l'enfant ou de diminution importante des ressources du ménage. Le salarié peut décider de mettre fin au congé ou de modifier son choix initial. Ainsi, le salarié qui a opté pour la suspension de son contrat de travail a le droit de reprendre son activité initiale ou d'exercer son activité à temps partiel, dans la limite de la durée prévue par le contrat de travail initial. Le salarié qui exerçait déjà une activité à temps partiel, a le droit de reprendre son activité à temps partiel initiale et peut, avec l'accord de l'employeur, en modifier la durée.

Est-il possible d'enchaîner plusieurs congés parentaux ?

En cas de naissances ou adoptions successives, plusieurs congés parentaux peuvent se succéder sans reprise intermédiaire du travail.

Comment faire la demande auprès de l'employeur ?

Le salarié doit le faire par lettre recommandée avec demande d'avis de réception ou en main propre remise contre décharge. Le salarié doit seulement respecter certains délais :

- 1 mois au moins avant le terme du congé maternité ou d'adoption lorsque la période de congé parental lui fait immédiatement suite,
- 2 mois au moins avant le début du congé parental total ou partiel lorsque le congé parental ne suit pas immédiatement le congé maternité ou d'adoption.

Si le salarié passe à temps partiel, un avenant au contrat de travail devra prévoir la nouvelle durée de travail du salarié, ainsi que la répartition des horaires. Attention : la répartition des horaires de travail relève du pouvoir de direction de l'employeur, il n'est pas obligé de vous accorder le jour que vous souhaitez...

Quelle est la situation du salarié pendant le congé ?

L'employeur n'est pas tenu de rémunérer le congé parental ni de compenser la baisse de rémunération. En revanche, le salarié peut bénéficier, sous certaines conditions, d'une indemnisation de la CAF, en deux parties (pour les enfants nés ou adoptés à compter du 1^{er} janvier 2015) :

- La prestation partagée d'éducation de l'enfant (Prepa-ree), ancien complément de libre choix d'activité (CLCA),
- La prestation partagée d'éducation de l'enfant majorée, ancien complément optionnel de libre choix d'activité (Colca).

Pour connaître les montants et les durées de versement, voir le site www.service-public.fr ou www.caffr.fr.

Remarque : Le bénéfice du congé parental étant de droit, la CAF ne peut s'opposer aux versements des prestations auxquelles le salarié a droit, en se fondant sur l'absence d'autorisation du congé par l'employeur (Cass. civ2, 10/07/14, n°13-20372).

Que se passe-t-il à la fin du congé ?

Le salarié retrouve son emploi précédent ou un emploi similaire, assorti d'une rémunération au moins équivalente (article L 1225-55 CT). Il bénéficie d'un entretien avec l'employeur durant lequel le retour à l'emploi du salarié doit être organisé, ainsi que ses besoins de formation et les conséquences du congé sur la rémunération et la carrière. L'employeur doit en priorité replacer le salarié dans son emploi antérieur si celui-ci est disponible. Le congé parental total est pris en compte pour moitié dans la détermination des avantages liés à l'ancienneté. Sauf dispositions conventionnelles plus favorables, le salarié n'acquiert pas de congés payés.

Peut-on être licencié lors du congé parental ?

L'employeur peut toujours licencier le salarié lors de la suspension de son contrat de travail pour une cause étrangère au congé parental : pour faute ou pour des raisons économiques par exemple.

NB : Si un salarié est licencié en cours de congé parental à temps partiel, selon un arrêt de la Cour de justice des communautés européennes (22 octobre 2009, C-116/08), l'indemnité de licenciement d'un salarié travaillant à temps partiel dans le cadre d'un congé parental d'éducation doit être calculée sur la rémunération à temps plein et non sur celle résultant du congé parental.

Des métaux et des mots

Tous les mois, FO Métaux vous propose mots croisés et sudoku, ainsi qu'un peu de culture, syndicale bien sûr, autour d'un mot chargé d'histoire et que les métallos connaissent bien.

Solution du n° 537

1	4	2	7	8	6	9	5	3
8	5	3	4	1	9	7	2	6
6	7	9	3	2	5	8	4	1
3	6	5	1	7	2	4	8	9
7	1	8	9	4	3	5	6	2
9	2	4	5	6	8	3	1	7
2	9	6	8	3	4	1	7	5
5	8	7	2	9	1	6	3	4
4	3	1	6	5	7	2	9	8

Sudoku

		5					8	
		9	2		8		7	
	6		7		9			1
		4		8				
7			5		4			9
				6		4		
4			8		1		5	
	8		3		6	7		
	9					8		

Le mot du mois : Radical

L'actualité de janvier a dramatiquement illustré le mot « radical » et ses dérivés, lorsque des « islamistes radicaux » ont perpétré les attentats meurtriers de Paris; les terroristes, nous dit-on, se sont « radicalisés » en prison, sur Internet ou ailleurs. Là-dessus, les élections grecques voient le triomphe de la « gauche radicale », dont plusieurs spécimens existent ailleurs en Europe.

Le mot a connu une évolution linguistique, mais surtout politique. Il est attesté dès la fin du XV^{ème} siècle comme nom et adjectif issus du bas latin *radicalis*, « racine ». C'est ce qui tient à l'essence même d'une chose : un remède radical attaque la cause profonde du mal et non ses symptômes, comme une transformation radicale vise la nature d'un système sans chercher à l'améliorer. Est-ce encore une réforme, ou déjà une révolution ? On retrouve bien en tout cas l'idée de racine, comme dans le cœur d'un mot (son *radical*, par exemple « métal » dans « métallurgie »), et accessoirement comme des radis dans notre assiette, qui, poussant sous terre, possèdent la même étymologie.

Radical est donc devenu le contraire de réformiste, de modéré, plus ou moins synonyme d'extrémiste. C'est ainsi que les radicaux, en tant que force politique, sont apparus sous la Restauration, pour abattre la monarchie et le pouvoir de l'Église. Mais un radical trouve toujours plus radical que lui, surtout en France, sur sa gauche : c'est ce qu'Albert Thibaudet appelait dès 1932 le « sinistrisme » de notre vie politique. Ainsi la naissance du Parti Socialiste SFIO, puis du Parti Communiste (puis, peut-on ajouter, de l'extrême gauche) a-t-elle rejeté vers la droite le radicalisme. À commencer par le parti créé en 1901 pour en exprimer les idées, si puissant sous la Troisième République et devenu au fil des ans, pour ce qu'il en reste et scindé en deux, d'un côté un petit groupe de pères peinards du centre-droit et de l'autre ce qu'il est convenu d'appeler - nos nombreux amis du sud-ouest nous pardonneront - la « gauche cassoulet ».

Mais finalement, ne rêverait-on pas d'un monde sans radicaux pires que ceux-là ?

Mots croisés n° 538

Horizontalement

A. À l'origine de la première chaîne, pas très divertissante. B. Son talent, c'est de savoir faire la bête. C. Rongeur. Théâtre japonais. D. Époques. Essuie, mais pas au propre. E. Plus grave. Ville du Chili. F. Début d'action. Trou normand. Préfixe. G. Ce qui provoque l'intérêt. Fait dire le contraire à ce qui suit. Dans Paris. H. Vécut au ralenti. Si c'est le quarante, on s'en moque. I. Membre qui n'est jamais démis. J. Disparues avec adresse.

Verticalement

1. Communication sans aucun sens. 2. Nos trois cents millions de cousins. 3. Ville de Belgique. Le côté obscur. 4. Entre le Vietnam et la Thaïlande. Attaque de peaux rouges. 5. Elle siège à Genève. Pronom personnel. Pas Juif, mais errant. 6. En Arles. Pronom. Non seulement on ne sait pas ce que c'est, mais il est à l'envers. 7. Sortait de l'ombre. 8. Personnel. Vidé. Premier son de bébé. 9. Communale. 10. Lapins chasseurs.

	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10
A										
B										
C										
D										
E										
F										
G										
H										
I										
J										

Solution du n° 537

A	G	O	N	I	S	A	N	T	E	
I	R	R	I	G	A	T	I	O	N	
G	A	L	V	A	U	D	E	N	T	
U	T		E	S	T		S	I	R	
I	T	O	L		O	B	T	A		
L	E		A	R	I	A		R	I	
L	C	I		F	R	I	O	U	L	
A	I		A		S	R	A	L		
G	E	O	R	G	I	E	N	N	E	
E	L	E	C	T	O	R	A	T	S	



UNION DES MUTUELLES SOLIDARITÉ MÉTALLURGIE

La force mutualiste

“Créée à l’initiative de militants FO, l’Union a la vocation de fédérer et de rendre les mutuelles de la Métallurgie plus solidaires, donc plus présentes sur la scène de la protection sociale où pèsent des risques de plus en plus lourds.”

Frédéric Homez, Président de l’Union



UNION DES MUTUELLES SOLIDARITÉ MÉTALLURGIE

9, rue Baudoin 75013 Paris - Tél. : 01 53 94 54 35 - Fax : 01 45 83 78 87
umsm@diaf.oleane.com





AG2R LA MONDIALE

Santé & Prévoyance

ON SE COMPREND MIEUX QUAND ON EST PROCHE

Nous sommes l'interlocuteur privilégié des branches professionnelles dans la mise en place et le suivi des régimes de protection sociale complémentaires conventionnels de santé et de prévoyance.

Déployées sur plus de **100 sites en région**, nos équipes de terrain interviennent au plus près des entreprises et des salariés, des employeurs et des particuliers.

Et, **solidaires** parce que nous ne voulons oublier personne, nous renforçons notre **engagement social** auprès des plus fragiles.



EXPERTISE
ACCOMPAGNEMENT

PROXIMITÉ

SOLIDARITÉ

Pour en savoir plus : Joël Bienassis
Direction des Accords Collectifs

Tél. : 01 76 60 85 32
dac-interpro@ag2rlamondiale.fr